



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DIFFERENTES SALLES DU SIZIAF

ENTREPRISE :

NOM DU RESPONSABLE

NUMERO DE TELEPHONE :

DATES ET HORAIRES DE RESERVATION

NOMBRE DE PERSONNES PREVUES

TYPE DE SALLE

Bureau

Salle de Réunion

Le SIZIAF en tant que gestionnaire du Parc des industries Artois-Flandres met à la disposition des entreprises du Parc et à titre gracieux un ensemble de salles situées au siège du SIZIAF. Ces salles sont constituées de bureaux, et de deux salles de réunion

Afin de respecter l'ensemble des utilisateurs de ces salles, il est proposé que chaque entreprise utilisatrice de ces services s'engage à respecter les préconisations présentées ci-après.

I. MODALITES DE RESERVATION :

Ce document dûment rempli et signé doit être transmis au secrétariat du SIZIAF

1.1 – HORAIRES ET JOURS :

Les jours et horaires d'ouverture sont du Lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 avec une possibilité d'occuper la salle entre les midis. Dans ce cas, les portes donnant sur les bureaux et l'accueil sont fermées entre 12 h et 13 h 30 mais l'accès à l'arrière du bâtiment reste ouvert.

Une extension des horaires est envisageable sous réserve de préciser les créneaux d'occupation de la salle au moins 8 jours avant la date prévue et d'acceptation du SIZIAF. (Sous réserve de la disponibilité du personnel).

1.2 – PARKING

Un parking d'une cinquantaine de places est disponible à l'arrière du bâtiment. L'accès à la salle est prévu à partir de ce parking. Le responsable de l'utilisation de la salle incitera les personnes conviées à utiliser ce parking.

II. REGLES DES ESPACES COMMUNS

Des sanitaires sont réservés à l'utilisation de la salle (merci de les laisser propres). Une cuisine équipée d'un réfrigérateur, d'une plaque chauffante, d'un évier et une bouilloire sont à la disposition des participants. Toutefois, nous demandons que ce lieu et le matériel soient entièrement nettoyés après utilisation. Il n'y a pas de distributeur de boissons (eau, café), il vous est donc demandé de prendre vos dispositions pour vos besoins. Les poubelles sont également

à reprendre par l'entreprise qui emprunte la salle en aucun cas celles-ci ne seront mises dans les bacs du SIZIAF.

Merci de bien vouloir inciter les participants à prendre leurs appels téléphoniques et leurs pauses ailleurs que dans le hall d'entrée principal.

La consommation d'alcool se fait sous l'entière responsabilité de l'entreprise utilisatrice de la salle. Le SIZIAF décline toute responsabilité quant aux problèmes pouvant découler d'un abus d'alcool.

Lorsque vous quittez les lieux, assurez-vous que les lumières soient éteintes et merci de nous signaler votre départ à l'accueil afin de pouvoir fermer les portes du bâtiment.

III. DESCRIPTIF ET UTILISATION DE LA SALLE DE REUNION

Les salles de réunion peuvent accueillir :

Grande salle (face à l'accueil) : 70 personnes

Salle coté parking : 50 personnes au maximum. Cette salle peut être divisée et contenir d'un coté 20 à 30 personnes et l'autre 10 à 20 personnes.

Il est rappelé que dans les conditions actuelles de distanciation sociale du au COVID 19 , il est de votre responsabilité d'inviter le nombre de personne que vous jugez possible.

Elle est équipée de tables et de chaises. Aucune machine-outil ne peut être installée dans les salles.

Les salles disposent d'un écran blanc permettant les projections ou d'un tableau interactif numérique. Elles sont équipées d'un accès à l'internet par un Hotspot Wifi (demander le Code au secrétariat).

Il est interdit sauf l'autorisation et l'accompagnement du SIZIAF seulement pour Visio d'utiliser la télévision dans la grande salle.

Le chauffage de la salle est assuré par radiateurs électriques qui se déclenchent en fonction de la température de la pièce. Nous vous demandons de ne pas toucher aux réglages des radiateurs. Si vous trouvez que la température de la salle n'est pas satisfaisante, veuillez le signaler à l'accueil et nous procéderons à un nouveau réglage du chauffage.

Les tables sont disposées pour accueillir des groupes dans chacune des salles. Si vous souhaitez modifier la disposition des tables et des chaises, nous vous demandons de les remettre en place après votre réunion.

Secrétariat du SIZIAF : 03.21.08.60.86
Stéphanie GODIN – godin@siziaf.com ; contact@sisizaf.com

Le

Signature du responsable de l'entreprise